



## Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 10 juin 2008, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

### APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION DE LA COMMUNE DE BARDONNEX POUR LE LOGEMENT EXERCICE 2007

Considérant,

- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 75, alinéa 1,
- les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, article 13,
- l'approbation des comptes par le Conseil de la Fondation, le 26 mai 2008,
- le rapport de contrôle du 28 avril 2008 délivré par la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A.,
- le rapport d'activité 2007 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement.

Sur proposition du maire et des adjoints,

#### le Conseil municipal décide

1. D'approuver les comptes 2007 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, soit :
2. le compte de résultats pour un montant de **CHF 1'645'106.33** aux revenus et de **CHF 1'601'633.62** aux charges, l'excédent de revenus s'élevant à **CHF 43'472.71**,
3. le bilan s'élevant à **CHF 22'025'343.53** à l'actif et au passif,
4. D'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2007.

**Cette délibération a été prise par 14 voix pour et 1 abstention.**

Le délai pour demander un référendum expire le 17 juillet 2008.

Bardonnex, le 17 juin 2008

Thierry SCHMID  
Président